

APRÈS ART. 2

N° 4628

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4628

présenté par

Mme Pascale Martin, M. Tavel, Mme Soudais, M. Saintoul, Mme Manon Meunier,
Mme Leboucher et Mme Dufour

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.